



# **Mémoire prébudgétaire Automne 2010**

Présenté au  
Comité permanent des finances  
de la Chambre des communes

par  
L'Association canadienne du transport urbain

Mémoire prébudgétaire 2010  
Association canadienne du transport urbain

***L'avenir de la mobilité dans les collectivités canadiennes***

Depuis plus d'un siècle, le transport en commun contribue positivement à la qualité de vie des Canadiens et leur offre accès et mobilité. De nos jours, le chalutage et les investissements atteignent des sommets, et le transport en commun est largement reconnu comme un aspect important de la solution face aux enjeux nationaux, dont la prospérité économique, le changement climatique, la santé publique et la sécurité.

L'avenir étant façonné par les visions à long terme et un leadership audacieux, l'ACTU a élaboré la stratégie Vision 2040 qui balise l'avenir du transport en commun afin de maximiser sa contribution à la qualité de vie dans les collectivités canadiennes au cours des trois prochaines décennies.

L'initiative Vision 2040 s'appuie sur la compréhension du rôle porteur du transport en commun dans les collectivités canadiennes, sur un examen des changements probables qu'elles connaîtront et sur l'évaluation du potentiel du transport en commun pour atténuer ou renforcer ces changements et accroître la viabilité, la robustesse économique et la santé environnementale des villes. Bien qu'il s'agisse d'une vision à long terme, elle guide les actions concrètes à court terme de l'ACTU, de ses membres et des intervenants dans un large éventail de secteurs, dont les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral.

L'industrie du transport en commun est pleinement consciente des défis importants qui assaillent l'économie canadienne et des réalités financières que les gouvernements affronteront au cours des prochaines années. Mais les investissements dans les infrastructures de transport doivent être perçus pour ce qu'ils sont : des investissements dans l'économie que nous devons bâtir pour les générations actuelle et futures. Comme tous les investissements sensés, ces infrastructures auront des retombées réelles et positives qui aideront les gouvernements à réduire leurs déficits budgétaires, tout en résolvant notre déficit national en matière d'infrastructures.

Selon la plus récente enquête nationale de l'ACTU, des investissements de 53,5 milliards de dollars dans le transport en commun sont requis au cours des 5 prochaines années. De ce montant, 36 milliards de dollars peuvent provenir de sources existantes, et la majeure partie des sommes requises est déjà engagée. Les 17,5 milliards restants devraient provenir des différents ordres de gouvernement. En supposant un partage équitable de ces investissements entre les trois ordres, la part fédérale représente environ 6 milliards de dollars d'investissements supplémentaires, au moment où les dépenses totales du gouvernement fédéral, tous secteurs confondus, dépassent largement le billion de dollars.

## ***Les retombées économiques des investissements dans le transport en commun au Canada***

La nécessité d'investir dans le transport en commun est omniprésente tous les jours dans les villes canadiennes. Les avantages de ces investissements sont multiples : ils améliorent la qualité de l'air, ils réduisent la congestion, ils facilitent les déplacements d'une population vieillissante aux prises avec des besoins spéciaux et ils favorisent l'inclusion sociale.

Afin de répondre adéquatement à la demande croissante, les réseaux de transport en commun doivent renouveler leur infrastructure, et dans les collectivités où le transport collectif a été laissé sur la touche, il faut se préoccuper davantage des investissements. Par exemple, une récente étude économique de l'OCDE concluait que la congestion du trafic coûte à l'économie de Toronto 3,3 milliards de dollars par an.

Les investissements dans le transport en commun peuvent s'inscrire dans une stratégie plus large visant à améliorer la productivité du Canada, car ils contribuent à réduire le gaspillage et les dommages économiques dus à la congestion, tout en créant des environnements urbains qui favorisent l'évolution du rôle économique de nos villes. Alors que la croissance de l'emploi est de plus en plus concentrée dans les secteurs du savoir, la création de milieux sûrs, dynamiques et où on peut circuler à pied est au coeur de l'avantage concurrentiel du Canada.

Le transport en commun emploie actuellement quelque 45 200 personnes, et 24 300 autres dans les secteurs connexes. En outre, au cours des huit dernières années, les dépenses en immobilisations dans le transport en commun ont totalisé plus de 10 milliards de dollars, ce qui a créé près de 140 000 emplois et près de 21 milliards de dollars en production économique totale. Les avantages des investissements dans le transport en commun sont nombreux, comme le démontre une étude récente commandée par l'ACTU. Quelques conclusions méritent d'être mentionnées :

- Les retombées économiques totales des réseaux de transport en commun au Canada sont de au moins 10 milliards de dollars, et probablement beaucoup plus;
- Le transport en commun réduit les coûts d'utilisation des véhicules pour les ménages canadiens d'environ 5 milliards de dollars par année;
- Le transport en commun réduit les coûts liés aux accidents d'environ 2,4 milliards de dollars par année;
- Selon une analyse récente coûts/avantages d'un vaste projet de transport en commun, des dépenses en immobilisations de 71 milliards de dollars ont donné lieu à un taux de rendement annuel de 12,5 %.

## ***La demande pour le transport en commun atteint des sommets***

La popularité du transport en commun atteint des niveaux sans précédent, car les Canadiens sont de plus en plus nombreux à comprendre comment leur choix en matière de transport améliore leur qualité de vie, réduit les émissions et atténue la congestion du trafic.

Jusqu'en 2009, l'achalandage du transport en commun au Canada augmentait en moyenne à raison de plus de 3 % par an, un taux constamment supérieur à celui de la croissance de la population. En 2009, avec la récession économique et l'accroissement du chômage de 6,6 % à 8,5 %, l'utilisation du transport en commun a grandement diminué aux États-Unis et en Europe. Au Canada, en revanche, le nombre de passagers est demeuré stable à 1,82 milliard de déplacements passagers. Selon les premières indications pour 2010, l'achalandage est à la hausse et est revenu aux taux de croissance des années précédentes.

Les sondages démontrent que 92 % des Canadiens en milieu urbain pensent que le transport en commun fait de leur collectivité un meilleur endroit où vivre, et 73 % estiment qu'il leur profite personnellement. Au Canada, les citoyens savent que la qualité de vie est tributaire d'un air salubre, de rues sûres et de la possibilité de se déplacer. Le transport en commun apporte une contribution importante sur tous ces plans.

Il est manifeste que la croissance soutenue va de pair avec des investissements prévisibles et durables. Le public a opté pour le transport en commun. Le gouvernement fédéral doit tenir compte de cette demande croissante et faire preuve de leadership dans le transport en commun.

### ***Des incitatifs pour favoriser l'utilisation du transport en commun***

Offrir des incitatifs pour utiliser le transport en commun est un aspect important dans l'établissement de réseaux efficaces. Le gouvernement du Canada peut jouer un rôle majeur par des politiques, des mesures fiscales et des incitatifs qui rendent le transport en commun encore plus attrayant pour les Canadiens.

Depuis plus d'une décennie, l'ACTU recommande une exonération d'impôt pour les incitatifs au transport en commun offerts par les employeurs. Ceux-ci seraient alors enclins à offrir à leurs employés le choix entre le stationnement et des allocations de transport en commun, ce qui uniformiserait les règles du jeu et rendrait le transport en commun plus attrayant et abordable pour la navette domicile-travail. En outre, une telle exonération encouragerait les entreprises à s'installer dans les secteurs où un transport en commun de qualité est offert.

Dans ce contexte, le projet de loi d'initiative parlementaire C-466, introduit en octobre 2009, vise à permettre aux employeurs canadiens d'offrir des allocations exonérées

d'impôt aux personnes qui choisissent le transport en commun, la bicyclette ou le covoiturage pour se rendre au travail.

En février 2010, le Bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB) a effectué une analyse indépendante du projet de loi C-466. S'appuyant sur des données publiques, des publications avec comité de lecture et des consultations avec des parties informées, le BDPB estime que les modifications législatives proposées sont susceptibles d'entraîner des pertes de recettes fiscales annuelles pour le fédéral entre 10 et 180 millions de dollars, après une période de mise en œuvre de cinq ans, et selon les hypothèses utilisées concernant le taux d'adoption de cette mesure par les employés et les employeurs et la structure administrative de l'exonération fiscale (c.-à-d. subvention à l'employeur ou paie de l'employé).

Il est manifeste qu'une telle initiative produirait un transfert modal, car elle vise spécifiquement la navette domicile-travail, et présenterait un coût relativement faible pour le gouvernement. En fait, ce serait un excellent complément à l'actuel crédit d'impôt pour laissez-passer de transport en commun.

Avec de tels incitatifs fiscaux fédéraux pour les particuliers en faveur du transport public, les Canadiens choisiraient en plus grand nombre un mode de transport contribuant à l'environnement, à l'économie et à une vie saine.

## ***L'avenir du transport en commun***

L'industrie canadienne du transport et surtout le public reconnaissent et soutiennent les progrès récemment accomplis par le gouvernement fédéral pour répondre aux besoins du transport en commun.

Toutefois, l'objectif d'assurer des investissements fiables à long terme demeure difficile à atteindre. **Parmi les pays membres de l'OCDE, seul le Canada n'a pas d'approche stable et prévisible pour le financement du transport en commun.** Les immobilisations requises dans le transport en commun augmentent plus rapidement que les investissements, les besoins en infrastructures essentielles ne sont pas financés et les municipalités connaissent des coûts d'exploitation à la hausse dus à la croissance rapide de l'achalandage.

Dans ce contexte, l'ACTU présente les recommandations suivantes pour le budget fédéral de 2011-2012 :

1. Le gouvernement fédéral devrait faire des investissements stratégiques dans les infrastructures du transport en commun afin d'assumer sa part actuelle de 6 milliards de dollars au cours des 5 prochaines années. À cette fin, il devrait élaborer un calendrier de cinq ans dans lequel les investissements seront progressifs, compte tenu de la reprise économique.

2. Un mécanisme de financement durable, prévisible et à long terme devrait être élaboré et inscrit dans un cadre stratégique canadien global pour le transport en commun. Ce cadre doit être élaboré en collaboration avec les gouvernements provinciaux et régionaux et en consultation avec l'industrie du transport en commun.
3. Le gouvernement fédéral devrait exempter d'impôt les allocations pour transport en commun offertes par les employeurs. Cela ajouterait à l'actuel crédit d'impôt pour laissez-passer de transport en commun et inciterait les employeurs à soutenir financièrement les usagers du transport en commun, ce qui assurerait un traitement comparable aux allocations de stationnement offertes par les employeurs et qui, souvent, ne sont pas imposables.